



02, rue Jean Lafaute  
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

# M A I R I E de L O D D E S

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux décembre deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

**Convocations :** 28 novembre 2016

**Présents :** Mesdames AUGIER, DUVERGER, Messieurs BELOT, PELIN, MESTAYER, COURTINE.

**Pouvoirs :** Olivier JOSSELIN à Marie-France AUGIER ; Alban AUGIER à Michel BELOT.

**Excusé :** Danièle POIVEY ; Jean MEPLAIN.

**Nombre de conseillers municipaux :** 6

**Secrétaire de séance :** Alain COURTINE.

*Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.*

### ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour : délibération adoptant le projet aménagement de place publique ainsi que le montage financier et demandant le concours de la réserve parlementaire de Monsieur le Député.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 28 septembre 2016.

- **DELIBERATION MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES : AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET GESTION DU PLAN D'EAU DE LE DONJON :**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une modification statutaire de la communauté de communes Le Donjon Val Libre est nécessaire pour la prise de compétence « aménagement touristique et gestion du plan d'eau de Le Donjon ».

La modification, inscrite au sein de la compétence obligatoire « développement économique » est la suivante :

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** et notamment :

- dans le domaine du tourisme

- aménagement touristique et gestion du plan d'eau de Le Donjon.

Après débat, le Conseil Municipal, **4 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention »**, **ACCEPTE** la modification statutaire précitée : aménagement touristique et gestion du plan d'eau de Le Donjon.

- **DELIBERATION SOLLICITANT LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER :**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une délibération est à prendre afin de solliciter le service de remplacement du Centre de Gestion de l'Allier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le contrat liant Gilles GRAND et le Centre de Gestion prend fin au 31 décembre 2016.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le service de remplacement du Centre de gestion de l'Allier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

• **DELIBERATION : AUTORISATION DU TRANSFERT AU SDE 03 DU CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune de LODDES au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 315 communes de l'Allier et 17 communautés de communes et d'agglomération, notamment pour la compétence **Eclairage Public**.

Le SDE propose aux communes d'assurer la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'Eclairage Public. Il rappelle la hausse constatée de 25% du coût de ces contrats sur les dernières années liée aux tarifs spécifiques fixés par les autorités nationales.

Le SDE 03 exerce déjà la compétence **Eclairage Public** qui comprend la réalisation de travaux neufs, l'entretien et la responsabilité d'exploitation et de maintien en conformité. L'achat par le SDE 03 sera de nature à faciliter la mise en service des installations, à permettre un contrôle par la comparaison des factures et des données sur les installations : vérification des puissances et consommations par armoire électrique, rapport à la commune de LODDES sur l'évolution des consommations et les anomalies constatées.

Le SDE 03 optimise également le recours à des prix marché en alternative au tarif historique. Le dernier appel d'offres a permis de retenir un prix fixe sur 3 ans auprès d'EDF, de 4.52 centimes d'euros du kWh « brut » (hors taxes et acheminement). Ce prix permet des économies dans certaines conditions d'utilisation. Cependant, un calcul d'optimisation, fonction de la puissance et de la consommation de chaque site, est nécessaire sur le choix de basculer les contrats au tarif marché ou de les laisser au tarif réglementé de vente d'électricité. **Le calcul sera réalisé par le SDE 03 afin d'affecter à chaque site le meilleur tarif.**

Le SDE03 répercutera sous forme de cotisation le montant des achats de l'année précédente, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire totale de la dépense à ses adhérents.

Il est enfin rappelé l'ordre de grandeur du coût des consommations pour une lampe «classique» de 20 à 30 euros par an.

Après délibéré, **7 voix « pour » et 1 abstention**, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le transfert du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public au SDE03

• **DELIBERATION : REFORME DES MODALITES D'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE :**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il a récemment été informé de la mise en place à compter de février 2017 d'un nouveau dispositif national pour l'instruction et la délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Ainsi pour obtenir ou renouveler une carte d'identité, les habitants des communes de l'Allier auront désormais l'obligation de se rendre dans une des 15 communes équipées d'un « *dispositif de recueil* » (ou DR), c'est-à-dire le matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser. À ce jour, 13 communes de l'Allier sont équipées d'un DR permettant d'enregistrer les demandes de passeports biométriques. Autrement dit, les communes non équipées comme LODDES ne pourront plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité.

**Le conseil municipal, considérant :**

- qu'il s'agit d'un service public de proximité qui répond aux besoins des usagers notamment des personnes âgées qui n'ont que peu accès à l'outil informatique pour faire de telles démarches et qui ne peuvent se déplacer sur des distances trop importantes

- que par ailleurs supprimer un tel service public est en totale contradiction avec le développement des maisons de services au public dont l'objectif est de faciliter les démarches des usagers et d'améliorer la

proximité des services publics dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains en situation de déficit de services publics

- enfin que cette disparition programmée de ce service témoigne d'un nouvel affaiblissement de la commune

- **s'élève contre ce dessaisissement des Mairies**
- **demande le retrait de cette décision.**

• **DELIBERATION ADOPTANT LE PROJET AMENAGEMENT DE PLACE PUBLIQUE AINSI QUE LE MONTAGE FINANCIER ET DEMANDANT LE CONCOURS FINANCIER DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER :**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de place publique élaboré par la société BTM. Celui-ci se compose de deux tranches : l'une côté église et l'autre côté Mairie :

- installation de chantier, sondages sur réseaux existants, mise en œuvre de grilles de récupérations des eaux pluviales et raccordements, pose de bordures béton et pose caniveaux béton, rabotage de la portion voirie rue de la Fontaine Saint Pierre, réfection de cette voirie en enrobé, réalisation du trottoir le long du mur de l'église en stabilisé renforcé, reprise de signalisation horizontale, mise à la côte des affleurements divers, construction d'un muret en pierre de 0.40m de haut le long du talus végétalisé, reprise du mur de soutènement existant, récolement des travaux.
- installation de chantier, sondages sur réseaux existants, mise en œuvre de grilles de récupérations des eaux pluviales et raccordements, pose de bordures béton, rabotage de la portion rue Jean Lafaute, réfection de cette voirie en enrobé pour passage de la chaussée d'un seul côté du monument aux morts, création d'une placette plus grande devant la Mairie en stabilisé renforcé, réalisation d'un muret de 0.40m de haut en pierre de la Mairie au monument aux morts, mise à la côte des affleurements divers, récolement des travaux.

L'estimation des travaux HT est de 68.900€.

Elle souligne qu'une délibération est à prendre afin d'approuver le projet ainsi que le montage financier et demander le concours financier du département de l'Allier.

**Le plan de financement prévisionnel :**

* Montant des travaux HT :	<b>68.900€</b>
* Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	27.560€ (40%)
* Subvention Département Allier	20.670€ (30%)
* Réserve parlementaire	6.890€ (10%)
* Commune de LODDES	13.780€ (20%).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet d'aménagement de place publique, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **DEMANDE** le concours financier du Département de l'Allier et **CHARGE** Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet..

• **DELIBERATION ADOPTANT LE PROJET AMENAGEMENT DE PLACE PUBLIQUE AINSI QUE LE MONTAGE FINANCIER ET DEMANDANT LE CONCOURS FINANCIER DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES :**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de place publique élaboré par la société BTM. Celui-ci se compose de deux tranches : l'une côté église et l'autre côté Mairie :

- installation de chantier, sondages sur réseaux existants, mise en œuvre de grilles de récupérations des eaux pluviales et raccordements, pose de bordures béton et pose caniveaux béton, rabotage de la portion voirie rue de la Fontaine Saint Pierre, réfection de cette voirie en enrobé, réalisation du trottoir le long du mur de l'église en stabilisé renforcé, reprise de signalisation horizontale, mise à la côte des affleurements divers, construction d'un muret en pierre de 0.40m de haut le long du talus végétalisé, reprise du mur de soutènement existant, récolement des travaux.
- installation de chantier, sondages sur réseaux existants, mise en œuvre de grilles de récupérations des eaux pluviales et raccordements, pose de bordures béton, rabotage de la portion rue Jean Lafaute, réfection de cette voirie en enrobé pour passage de la chaussée d'un seul côté du monument aux morts, création d'une

placette plus grande devant la Mairie en stabilisé renforcé, réalisation d'un muret de 0.40m de haut en pierre de la Mairie au monument aux morts, mise à la côte des affleurements divers, récolement des travaux.

L'estimation des travaux HT est de 68.900€.

Elle souligne qu'une délibération est à prendre afin d'approuver le projet ainsi que le montage financier et demander le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Le plan de financement prévisionnel :**

<b>* Montant des travaux HT :</b>	<b>68.900€</b>
* Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	27.560€ (40%)
* Subvention Département Allier	20.670€ (30%)
* Réserve parlementaire	6.890€ (10%)
* Commune de LODDES	13.780€ (20%).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet d'aménagement de place publique, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **DEMANDE** le concours financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et **CHARGE** Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet..

**• DELIBERATION ADOPTANT LE PROJET AMENAGEMENT DE PLACE PUBLIQUE AINSI QUE LE MONTAGE FINANCIER ET DEMANDANT LE CONCOURS FINANCIER DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE DEPUTE :**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de place publique élaboré par la société BTM. Celui-ci se compose de deux tranches : l'une côté église et l'autre côté Mairie :

- installation de chantier, sondages sur réseaux existants, mise en œuvre de grilles de récupérations des eaux pluviales et raccordements, pose de bordures béton et pose caniveaux béton, rabotage de la portion voirie rue de la Fontaine Saint Pierre, réfection de cette voirie en enrobé, réalisation du trottoir le long du mur de l'église en stabilisé renforcé, reprise de signalisation horizontale, mise à la côte des affleurements divers, construction d'un muret en pierre de 0.40m de haut le long du talus végétalisé, reprise du mur de soutènement existant, récolement des travaux.
- installation de chantier, sondages sur réseaux existants, mise en œuvre de grilles de récupérations des eaux pluviales et raccordements, pose de bordures béton, rabotage de la portion rue Jean Lafaura, réfection de cette voirie en enrobé pour passage de la chaussée d'un seul côté du monument aux morts, création d'une placette plus grande devant la Mairie en stabilisé renforcé, réalisation d'un muret de 0.40m de haut en pierre de la Mairie au monument aux morts, mise à la côte des affleurements divers, récolement des travaux.

L'estimation des travaux HT est de 68.900€.

Elle souligne qu'une délibération est à prendre afin d'approuver le projet ainsi que le montage financier et demander le concours financier de la réserve parlementaire de Monsieur le Député.

**Le plan de financement prévisionnel :**

<b>* Montant des travaux HT :</b>	<b>68.900€</b>
* Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	27.560€ (40%)
* Subvention Département Allier	20.670€ (30%)
* Réserve parlementaire	6.890€ (10%)
* Commune de LODDES	13.780€ (20%).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet d'aménagement de place publique, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **DEMANDE** le concours financier de la réserve parlementaire de Monsieur le Député et **CHARGE** Madame le Maire d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet..

**• DELIBERATION : REFORME TERRITORIALE : CHOIX DE LA DENOMINATION DU FUTUR EPCI, DU SIEGE ADMINISTRATIF ET DE LA TRESORERIE :**

Madame le Maire explique, dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion des communautés Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre, il convient de délibérer sur la future dénomination du prochain EPCI, le choix du siège administratif et de la Trésorerie, afin que Monsieur le Préfet dispose de ces éléments lors de la signature de l'arrêté de fusion des trois communautés de communes.

Suite aux réunions des trois exécutifs en place, il est proposé la dénomination suivante :  
« communauté de communes entr'Allier Besbre et Loire ».

Il est également proposé de situer le siège administratif du futur EPCI dans les locaux de la communauté de communes Varennes Forterre (12 rue Vouroux, 03150 Varennes sur Allier) et de rattacher le futur EPCI à la Trésorerie de Dompierre sur Besbre. La communauté de communes demande le maintien de la permanence du Trésor Public à la Maison de Services au Public.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'approuver la dénomination du futur EPCI : communauté de communes entr'Allier Besbre et Loire ;
- d'approuver le choix du siège administratif du futur EPCI dans les locaux de la communauté de communes Varennes Forterre (12 rue Vouroux, 03150 Varennes sur Allier) ;
- d'approuver le rattachement du futur EPCI à la Trésorerie de Dompierre sur Besbre et de demander le maintien de la permanence du Trésor Public à la Maison de Services au Public ;
- d'autoriser Madame le Maire à adresser cette délibération à Monsieur le Préfet.

• **PROJETS 2017 :**

Madame le Maire propose aux élus de réfléchir sur les projets 2017 pour la commune de LODDES.

Les projets suivants sont avancés et les choix définitifs seront arrêtés en janvier 2017 : l'aménagement de la place publique ; changement du poteau d'incendie Les Rocs ; 2 jours de machine pour la réfection des routes ; l'inscription du logiciel Cosoluce en investissement ; acquisition d'un nouvel ordinateur pour la Mairie.

• **ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOEL 2016 :**

L'arbre de NOEL de la commune de LODDES aura lieu le dimanche 18 décembre 2016 à 14h30 à la salle polyvalente. Les enfants ont reçu une invitation personnelle et les familles ont été avisées.

Pour information, Madame le Maire précise que la cérémonie des vœux se tiendra le 15 janvier à 11 heures à la salle polyvalente.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire rappelle qu'une date butoir sera appliquée dès 2017 pour le broyage des haies. Elle souligne également qu'un rappel aux riverains va s'effectuer par courrier recommandé.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h45.*

**MF AUGIER**

**M. BELOT**

**O.JOSSELIN**

**J.MEPLAIN**

**D.POIVEY**

**B.DUVERGER**

**B.PELIN**

**A.COURTINE**

**JM.MESTAYER**

**A.AUGIER**